

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_034 : AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE - PRATGRAUSSALS À ALBI

L'an deux mille vingt , le onze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 11 février 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Yves CHAPRON (pouvoir à Robert GAUTHIER)

Votants : 40

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2020

N° DEL2020_034 : AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE - PRATGRAUSSALS À ALBI

Pilote : Direction Générale des Services

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

Lors du conseil communautaire du 29 juin 2017, vous avez approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune d'Albi des études et des travaux pour la réalisation des voiries comprises dans l'opération d'aménagement du secteur de Pratgraussals.

Cette convention a arrêté les conditions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et notamment le périmètre de délégation, la durée et les modalités d'exécution financière.

Depuis juillet 2017, le phasage de l'opération d'aménagement du secteur de Pratgraussals a connu des adaptations liées à l'enchaînement des travaux sur le parc. Ainsi, la requalification des rues d'accès au parc interviendra à partir de l'automne 2020 et jusqu'au premier semestre 2022.

Les études et les opportunités foncières conduisent à un élargissement du périmètre du projet, augmentant de 4 734 m² les emprises initiales de 25 284 m² relevant de la compétence voirie de l'Agglomération.

Les terrains le long du Tarn face à la station d'épuration sont à intégrer au projet afin d'aménager l'aire de stationnement nord. Conséquemment la portion de la voie d'accès existante au droit de cette aire de stationnement est à inclure à l'opération.

La requalification des voiries intérieures du lotissement rue René Cassin s'avère aujourd'hui opportune afin d'assurer une continuité et une cohérence des aménagements.

Enfin les travaux de consolidation du mur de soutènement de la portion basse de la rue Lamothe prévus par l'agglomération permettent l'intégration de ce tronçon de rue, dans sa partie comprise entre le parking de la ferme de Pratgraussals et l'entrée du parc au niveau des terrains de tennis.

L'élargissement du périmètre a pour conséquence :

- une augmentation de la participation financière de 206 000€ au titre de la compétence voirie de l'agglomération, initialement fixée à 2 094 000€ ;
- une prolongation de la durée de la convention de 2 ans, soit à mi-2022.

Le montant des prestations intellectuelles et marchés de services prévu dans la convention initiale pour un montant de 200 000€ est inchangé.

Il convient par conséquent de conclure un avenant à la convention initiale portant délégation de maîtrise d'ouvrage à la ville d'Albi pour les études et les travaux de

voiries comprises dans l'opération d'aménagement du secteur de Pratgraussals.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 28 janvier 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant à la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-annexé en vue d'entériner le nouveau périmètre de l'opération,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires dans les limites définies dans la convention.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 11 février 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL